

McKinnon : perpétuité ou extradition pour le 'hacker' ?

Le pirate de la NASA et de sites militaires américains risque gros. Ce lundi devant les parlementaires britanniques, il lui été rappelé que les Etats-Unis ne lui laissent pas le choix. La **réclusion à perpétuité à moins de plaider coupable**.

S'il choisit de ne pas coopérer, ses actes de piratage pourraient être qualifiés d'**actes de terrorisme**. La Cour pourrait le condamner à 60 ans de réclusion en quartier de haute sécurité sur le sol américain. S'il plaide coupable, il écoperait de 37 à 46 mois de prison avant d'être rapatrié en Angleterre.

Mc Kinnon, surnommé Solo dans les milieux du piratage, pourrait être le [premier pirate de « Sa Très Gracieuse Majesté » à être extradé vers les Etats-Unis](#). Il est accusé d'avoir lu et effacé illégalement des données confidentielles de 53 ordinateurs de l'armée américaine et de la NASA pour un dommage approchant le million de dollars.

Le pirate, ne nie pas avoir accédé aux réseaux informatiques mais il légitime ses actes par sa curiosité envers les OVNIS et la faiblesse apparente des systèmes de sécurité. Il n'est pas certain que ce type d'arguments fasse poids auprès de la prestigieuse Chambre des Lords à Londres.

L'homme de 42 ans maintient cette argumentation. La Chambre de Lords a trois semaines pour se prononcer. En cas décision à son encontre, le pirate a prévenu qu'il porterait un ultime recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme .